



CFDT-Culture

12, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 20

Fax : 01 40 15 51 22

www.cfdt-culture.org

cfdt@culture.gouv.fr

Communiqué

11 avril 2008

RGPP, acte 2 : la pantalonnade

Le mardi 8 avril 2008, un échantillon syndical, certes assez large et représentatif, mais rigoureusement filtré sur liste à l'entrée de Valois (« invitations gratuites dans la limite des places disponibles, à retirer à l'accueil », comme disent les media pour leurs émissions publiques...) s'est rendu à l'invitation du cabinet du ministère s'entendre délivrer les nouveautés issues du 2^e CMPP (Conseil de modernisation des politiques publiques) tenu à l'Élysée le 4 avril.

Il fallait s'y attendre : autour du document concernant le MCC publié dès le 4 sur le site de la RGPP, <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/cmpp4-4-8/pdf/cmpp1com.pdf>, ce ne furent que gloses, exégèse et paraphrase... Mais sans doute avez-vous déjà eu le communiqué intersyndical du 9 avril 2008 (titré : **Après le 2ème Conseil de modernisation des politiques publiques : Le ministère de la culture est plus que jamais dans l'oeil du cyclone**), nous n'allons donc pas en répéter les termes. Ajoutons simplement qu'à la question préalable posée par notre syndicat : « Le CTPM extraordinaire du 17 avril émettra-t-il des avis ? » (autrement dit un vote sur tel ou tel point préalablement documenté, comme c'est la mission première d'un comité technique PARITAIRE) il nous fut répondu que non, délais trop courts, pas de documents élaborés à présenter. « — Donc ce CTPM ne sera qu'informatif ; en ce cas, quelle(s) information(s) nouvelle(s) par rapport à la réunion du 8 avril nous sera-t-elle (seront-elles) donnée(s) ? — Probablement aucune. — Alors pourquoi ce CTPM ? — Ce n'est pas la même chose quand c'est la ministre qui parle... » (*sic*).

Comme nous l'avions déjà dénoncé, nous sommes là dans le pur effet d'affichage : la ministre « ne refuse pas la négociation », puisqu'elle organise un CTPM pour « dialoguer » avec les représentants élus du personnel. Oui. Sauf que la lecture et la paraphrase orales de documents presque finalisés est tout sauf du dialogue ; sauf que tous les syndicats ne sont pas représentés au CTPM ; d'où la réunion du 8. Mais pourquoi « doubler » le 17 un exercice voué à la même stérilité que celui du 8 ? **Parce qu'un CTPM donne lieu à procès verbal officiel, et que sa tenue vient abonder le chiffrage formel des heures de face-à-face administration / syndicats. Tout pour l'affichage... et les précieux indicateurs des tableaux de performance !** C'est là un DÉVOIEMENT d'une instance de concertation PARITAIRE, réduite à n'être qu'un "show" communicationnel !

Le lendemain, nous apprenions par Libération, <http://www.liberation.fr/culture/320112.FR.php>, que l'encore nouvelle secrétaire générale du ministère, **Christine Le Bihan-Graf, avait appris vendredi son départ** (qu'en termes élégants un « lourchage » est relaté...), ce qui est un autre très mauvais présage à ajouter sur la pile.

Nous avons été 800, le 21 février, à faire grève et à manifester sous les fenêtres du ministère notre opposition à des « réformes » qui déguisent mal la volonté de régression de ce gouvernement.

Nous avons été 2000, le 20 mars, à marcher du Palais Royal à Matignon, contre la RGPP (« restriction » générale des politiques publiques).

L'intersyndicale a occupé pacifiquement l'antichambre du bureau de la ministre le 3 avril, pour tenter d'obtenir, à l'extrême fin, de faire entendre notre voix à la ministre AVANT le 2^e CMPP, le lendemain.

Hier, nous avons occupé la Direction des Musées de France, dont nous avons pavoisé la façade (voir <http://www.arhv.lhivic.org/index.php/2008/04/10/677-la-direction-des-musees-de-france-occupee>). Toujours en vain. Il nous est impossible d'obtenir une négociation avec la ministre sur nos sujets d'inquiétude tels que NOUS les définissons, et le ministère ne nous propose que de répondre passivement à des invitations déjà formatées.

Allons-nous encore longtemps égrener, accumuler les « actions », semaine après semaine, au risque d'y user nos forces qui n'atteindront jamais les moyens logistiques lourds de l'administration (mais nous essayons de perfectionner notre visibilité, puisqu'elle seule, la visibilité, compte en ces temps médiacratiques) ?

À quelles extrémités devons-nous venir pour faire entendre notre refus collectif de l'entreprise de démolition que constitue la RGPP et son corollaire, la loi sur la « mobilité » qui préfigure la fin du statut général et l'extension de la FLEXIPRÉCARITÉ non seulement dans le MCC mais dans l'ensemble des trois fonctions publiques ?

Nous avons bien quelques idées, quant à ces extrémités ; mais nous sommes ouverts à TOUTES les suggestions...